

Dépôt d'une demande d'autorisation de construire

Requérant	
Objet de la demande	
N° de la parcelle	

Liste des documents à présenter	Nbre requis		Déposé
	A	B	Nbre
Formulaire de demande d'autorisation de construire COMMUNAL + éventuelle annexe signature Daté et signé par le(s) requérant(s) et le(s) propriétaire(s) de la parcelle	3	7	
Procuration (si mandataire requérant)	3	7	
Extrait de cadastre récent et signé par le teneur de cadastre (moins de 1 an)	3	7	
Extrait du registre foncier récent avec mention des servitudes (moins de 1 an)	-	7	
Plan de situation récent du géomètre (arts 24, al 3, let c OC)	3	7	
Plans du projet dessinés dans les règles de l'art (noir, jaune, rouge) (art 29, al 2, OC)	3	7	
Plan de l'état existant	3	7	
Plan des aménagements extérieurs	3	7	
Extrait de la carte topographique au 1:25'000	-	7	
Photos de l'état actuel (transformations uniquement)	3	7	
Justificatifs détaillés des surfaces et cubage (si modification) -calcul des surfaces habitable et de l'indice d'utilisation au sol -calcul du cube SIA <u>416 et 116</u>	3	3	
Formulaires justificatifs des mesures énergétiques pour les bâtiments chauffés (agrandissement, rénovation et changement d'affectation inclus): EN-VS: si bâtiments chauffés, ventilé, refroidi ou humidifié. EN-1, EN-2 et EN-3: Justificatifs pour l'isolation et le chauffage	3	3	
Formulaire A1 – demande de raccordement au réseau eau	-	1	
Formulaires pour la construction d'une résidence principale ou nouveau logement	-	3	
Assurance qualité (selon les directives de protection incendie AEAI)	3	3	
Plan / Concept de gestion des déchets F1 (www.dechets) selon art. 16 OLED	-	3	
Autres documents spéciaux en relation avec le projet (→ voir page 4 formulaire demande autorisation construire)	-	3	
Copie des anciennes décisions et plans	1	2	
Plan d'installation de chantier	1	1	
Diplôme d'une école supérieure technique (ES) selon l'art. 40 LC	3	3	
Si demande de pose d'une pompe à chaleur (PAC), 2 dossiers supplémentaires à déposer	2	-	
Demande de raccordement au télé-réseau : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non demandé par le requérant (pour les nouvelles constructions et la création de nouveaux logements)	1	1	

A = Projet ne nécessitant pas une consultation des services cantonaux

B = Projet nécessitant un préavis des services cantonaux

Le Secrétariat cantonal des Constructions est consulté pour les cas suivants :

- Zone village et patrimoine
- Résidences principales et les transformations, rénovations conséquentes
- Forages
- Zone de danger, peu importe le degré
- Enseignes (CCSR)